MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année n° 3I — Edition générale n° 7 — 25 juin I957

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE — Toutes zones

On assiste depuis quelques jours à des sorties massives de papillons provenant des larves en élevage . Par ailleurs, les papillons de première génération commencent à éclore.

L'insecte est favorisé par les conditions climatiques (chaleur et humidité) que connaît l'ensemble des vergers de la Circonscription. Les fruits devront être protégés par une pulvérisation soignée réalisée avant le 4 juillet.

Nous rappelons que l'emploi des produits arsenicaux est interdit sur les fruits deux mois avant leur récolte.

TAVELURE — Toutes zones

Bien que le relèvement de la température ralentisse l'activité du champignon, il est nécessaire de réaliser encore un traitement.

INFORMATIONS

MILDIOU de la POMME de TERRE — Zones I,2,3,4

La maladie s'est développée de façon intense au cours des deux premières semaines de juin. Les tubercules risquent d'être contaminés au moment de leur récolte, ce qui compromettra leur conservation même si celle-ci doit être de courte durée. C'est pourquoi, il faut détruire les fanes soit par fauchage, soit par pulvérisation d'un colorant ou d'un autre herbicide approprié.

ANTHRACNOSE du HARICOT — Toutes zones

Cette maladie provoque des taches rouges, puis noires, sur les gousses, ce qui rend les haricots impropres à la consommation et parfois dangereux. La maladie est très développée sur les haricots de primeurs. Afin de prévenir la maladie sur les récoltes ultérieures, traiter les plants à 2 reprises au moment de la floraison. Utiliser :

- Le Zinèbe
- Le Captane
- Le Ferbame
- La Bouillie Bordelaise.

DEGATS de GRELE

A la suite des orages calamiteux qui se sont produits, des arbres ont été lésés, surtout sur les organes herbacés. Il convient d'assurer la cicatrisation des plaies par la pulvérisation d'un anticryptogamique : Zinèbe, Captane, Sulfate d'oxyquinoléine.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
P. BERVILLE

DLP 25-6-57 184470

Le Contrôleur de la Protection des Végétaux,
E. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République-Montpellier.
Le Gérant : [illegible]UILLON - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.